

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

NOTRE PATRIMOINE
A DE L'AVENIR

SOMMAIRE

Schéma institutionnel	P. 4
La mise en révision de la charte 2008 - 2023	P. 6
Carte du périmètre de révision de la charte	P. 10

AXE 1 - DES PATRIMOINES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Natura 2000 : animation du site « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre »	P. 14
Natura 2000 « Champagne de Méron – Plaine de Douvy » - Butte d'Antoigné	P. 16
Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et « vallée du Thouet »	P. 17
Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer »	P. 18
Mise en œuvre des actions du Life CROAA contre le Xénopie lisse	P. 19
Protection du Busard cendré et inventaire de l'avifaune patrimoniale	P. 20
Accompagnement des Plans Climats Air Énergie Territoriaux des EPCI	P. 21
Accompagnement des collectifs citoyens d'énergies renouvelables	P. 22

AXE 2 - UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPECTUEUX DES ÉQUILIBRES ÉCOLOGIQUES ET HUMAINS

Journées techniques du Parc	P. 26
Appui au diagnostic du Projet Alimentaire de Territoire de l'agglomération de Saumur	P. 27
Carnet de découvertes	P. 28
Vers des tiers-lieux de transition	P. 29
Guide « Belles balades »	P. 30
Marque « Valeurs Parc naturel régional »	P. 31

AXE 3 - UN TERRITOIRE RESPONSABLE ET DYNAMIQUE, OUVERT À LA COOPÉRATION

Éducation et mobilisation des jeunes et des habitants	P. 34
Médiation des sites « Cave de la Sibylle » et « Maison de la poire tapée »	P. 35
Maison du Parc : le patrimoine bâti à l'honneur	P. 36
Approche pour un déroulé opérationnel sur le quartier St-Maurice à l'Île Bouchard	P. 37
Une expertise au service des projets d'aménagement	P. 38

L'ÉQUIPE DU PARC

Organigramme	P. 40
Accueil des stagiaires en 2019	P. 42

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2019 a été une année d'aboutissement pour nombre de projets au Parc. En premier lieu la concertation, liée à la révision de la Charte, qui a pris une grande place dans nos travaux. Le dispositif proposé pour recueillir les contributions des élus, des habitants et de tous les acteurs du territoire est allé bien au-delà des contraintes réglementaires pour faire de ce moment l'acte fondateur de la nouvelle Charte.

Avec la mobilisation de chacun, le Parc poursuit sa mission d'accompagnement et d'expérimentation

Après la forte mobilisation de l'automne 2018, avec plus de 300 participants et près de 3000 contributions recueillies, une dizaine de commissions thématiques ont réuni 360 personnes de février à juin 2019. Nous tenons ici à remercier les participants pour ce travail primordial qui a permis d'identifier collectivement les grands enjeux du territoire pour les années à venir. Ils ont constitué la base de rédaction du nouveau projet de Charte. En écho à cet important travail, et après les délibérations des Conseils régionaux Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, le Préfet a émis un avis favorable au périmètre de révision de la Charte le 5 août 2019.

Autres temps forts de cette année, la signature du Contrat de Parc 2019-2020 avec la Région Centre-Val de Loire et l'adhésion d'Angers Loire Métropole au comité syndical en lieu et place de la ville d'Angers comme l'avait fait Tours Métropole Val de Loire l'année dernière.

Nous voulons, pour cette édition, mettre l'accent sur nos actions emblématiques en direction des zones Natura 2000. Un chantier de restauration d'anciennes peupleraies en prairies bocagères a été réalisé sur le site des « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre ». Une mare a aussi été restaurée sur la zone du « Complexe du Changeon et de la Roumer ». Et sur la vallée de la Loire, grâce à l'action conjuguée du Parc et de tous ses partenaires, plus de 300 jeunes sternes ont pris leur envol pour la saison 2019. Ces actions illustrent concrètement la valeur ajoutée du Parc en faveur de la biodiversité de notre territoire. Et ce n'est qu'un exemple du panel d'opérations menées en maîtrise d'ouvrage ou en assistance aux collectivités.

Vous trouverez dans ce rapport le détail des autres projets menés par toute l'équipe du Parc en 2019 sous l'impulsion des élus du Comité syndical. Merci à vous pour votre engagement. Avec la mobilisation de chacun, le Parc poursuit sa mission d'accompagnement et d'expérimentation au service des communes, des intercommunalités et des habitants.

Benoit Barranger



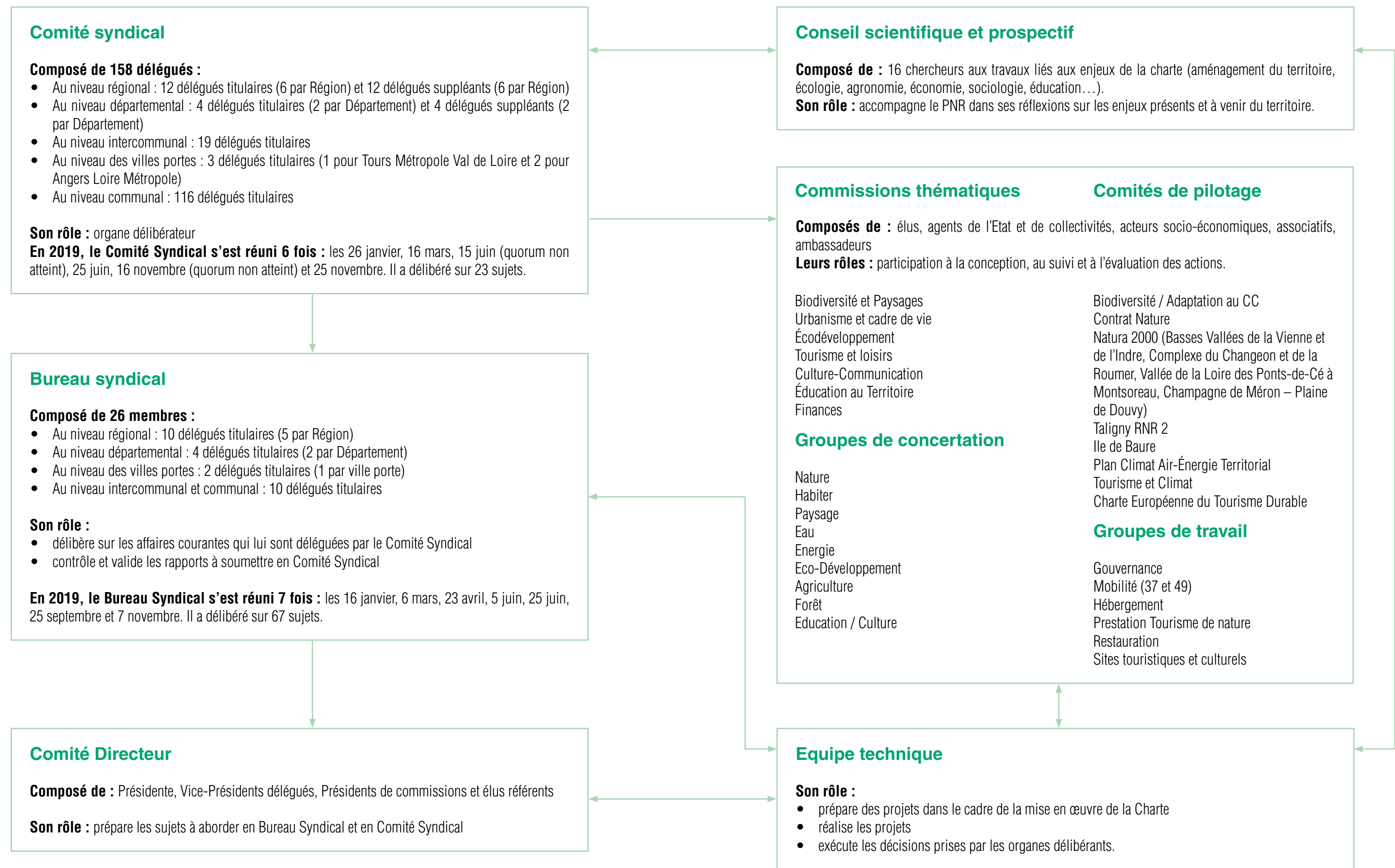
Président
du Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine
en 2019

Sophie TUBIANA



Présidente
du Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine
en 2020

SCHÉMA INSTITUTIONNEL DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN



LA MISE EN RÉVISION DE LA CHARTE 2008 - 2023

CONCERTATION LIÉE À LA RÉVISION DE LA CHARTE

Le dispositif de participation a veillé à mobiliser une diversité de personnes en croisant les expertises des élus, des chercheurs, des techniciens et des citoyens. Les participants ont formulé des propositions d'orientations stratégiques et des pistes d'actions qui ont directement nourri l'écriture de la nouvelle charte.

Une consultation en amont

À l'automne 2018, le Parc a animé des ateliers visant l'expression d'aspirations et de craintes d'habitants. Réalisés sur des marchés, lors d'événements, en bibliothèques, dans des lycées ou des structures jeunesse, ces ateliers ont enrichi le diagnostic tout en invitant les participants à contribuer au renouvellement de la charte. Le format attractif, basé sur l'expérience sensible, a touché des publics a priori peu concernés par le Parc.

En novembre et décembre 2018, le Parc a animé, les samedis matin, 10 rencontres sur des territoires et une rencontre dans un centre social. Près de 3 000 contributions, aspirations, craintes et propositions collectives destinées à enrichir le diagnostic ont été récoltées. De ces ateliers émergent des questionnements très ancrés dans le quotidien des personnes. Ils ont favorisé l'interconnaissance, les échanges de points de vue et la recherche de solutions communes. Ces rencontres sur le territoire ont permis de « recruter » des habitants qui ont participé à la phase de concertation suivante.

CHIFFRES CLÉS

Consultation : 316 participants / 2 913 contributions

Concertation : 269 participants



Une concertation thématisée en 2019

Entre février et juin 2019, 10 groupes de travail se sont réunis à trois reprises pour produire des enjeux hiérarchisés et des pistes d'actions. Les participants ont été accompagnés par deux cabinets spécialisés, Médiation Environnement et Dial'ter.

Les 10 thèmes de ces groupes de concertation ont décliné les enjeux identifiés en amont par les élus, les chercheurs et l'équipe technique : « avenir de nos paysages », « habiter notre territoire », « la nature et l'Homme », « pratiques agricoles et alimentation », « la forêt, une ressource aux multiples usages », « évolutions climatiques, révolution énergétique », « richesse économique et emplois », « l'eau, notre bien commun », « des habitants sensibilisés et citoyens », « implication de tous et coopérations ».

En partant d'un socle d'informations diffusé lors de la première séance et du partage de leurs perceptions et attentes, les participants ont identifié collectivement de grands enjeux et leurs principaux questionnements. Lors de la seconde séance, ils ont travaillé ces enjeux/questions afin de produire des orientations stratégiques et inventorier des actions. En dernier lieu, les participants de chaque atelier ont finalisé en séance un document récapitulatif avec des préconisations hiérarchisées.



LA MISE EN RÉVISION DE LA CHARTE 2008 - 2023

FINALISATION DES ÉTUDES PRÉALABLES

Sa charte arrivant à échéance en mai 2023, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a entamé dès 2018 la démarche de renouvellement de classement par l'élaboration des études préalables à la révision de la charte : le diagnostic du territoire et l'évaluation de la charte précédente. Ces études ont été finalisées en 2019.

Un diagnostic territorial ciblé

Le diagnostic s'est attaché à évaluer le territoire de révision suivant deux angles de vue :

- une approche thématique classique s'attardant sur des enjeux pressentis afin de les vérifier et de qualifier les principales dynamiques d'évolution en 2019 ;
- cinq questionnements transversaux relatifs à des défis à relever pour réussir la transition écologique et sociétale : adaptation au changement climatique, solidarité territoriale, bien-être / bien vivre, modes de vie plus sobres, biens communs.

Une évaluation de la précédente charte

L'évaluation est un moment clé dans la vie du Parc. Elle permet d'estimer le taux de réalisation de la charte, de mettre en lumière le rôle que joue le Parc en tant qu'animateur de territoire, d'apprécier le respect des engagements du Syndicat mixte mais également des signataires de la charte et, si possible, d'analyser les effets des réalisations sur l'évolution du territoire.

Ce travail d'évaluation de la charte 2008-2023 a été réalisé en deux temps correspondant à deux documents :

- L'évaluation de la mise en œuvre de la charte du PNR Loire Anjou Touraine : rédigée en interne par l'équipe du Parc dans une vision globale sur le territoire, en prenant du recul par rapport aux actions réalisées et en cherchant à mettre en exergue les effets constatés, les dynamiques enclenchées ;
- L'audit du bilan évaluatif de la mise en œuvre de la charte : réalisé par un prestataire afin d'apporter un regard externe sur la méthode de l'évaluation réalisée par le Parc et d'apporter une lecture transversale du contenu.

Elaboration du périmètre d'étude

Le nouveau périmètre de révision a été adopté le 30 juin 2018. Après délibérations favorables des Conseils régionaux Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, le périmètre a été soumis à l'avis du Préfet de la Région Pays de la Loire, coordonnateur de la révision de la charte. Il a émis un avis favorable le 5 août 2019. Le Préfet de la Région Pays de la Loire a alors nommé le Sous-Préfet de Saumur coordonnateur de la révision de la charte du Parc Loire-Anjou-Touraine par délégation.

Ce périmètre recherche une plus grande cohérence et lisibilité des patrimoines naturels, culturels et paysagers, mais s'adapte aussi au contexte politique fortement marqué par la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) qui a considérablement modifié le panorama institutionnel du territoire.

Ainsi 133 communes, dont 80 situées à l'ouest du département d'Indre-et-Loire et 53 à l'est du département de Maine-et-Loire, composent le périmètre de révision retenu :

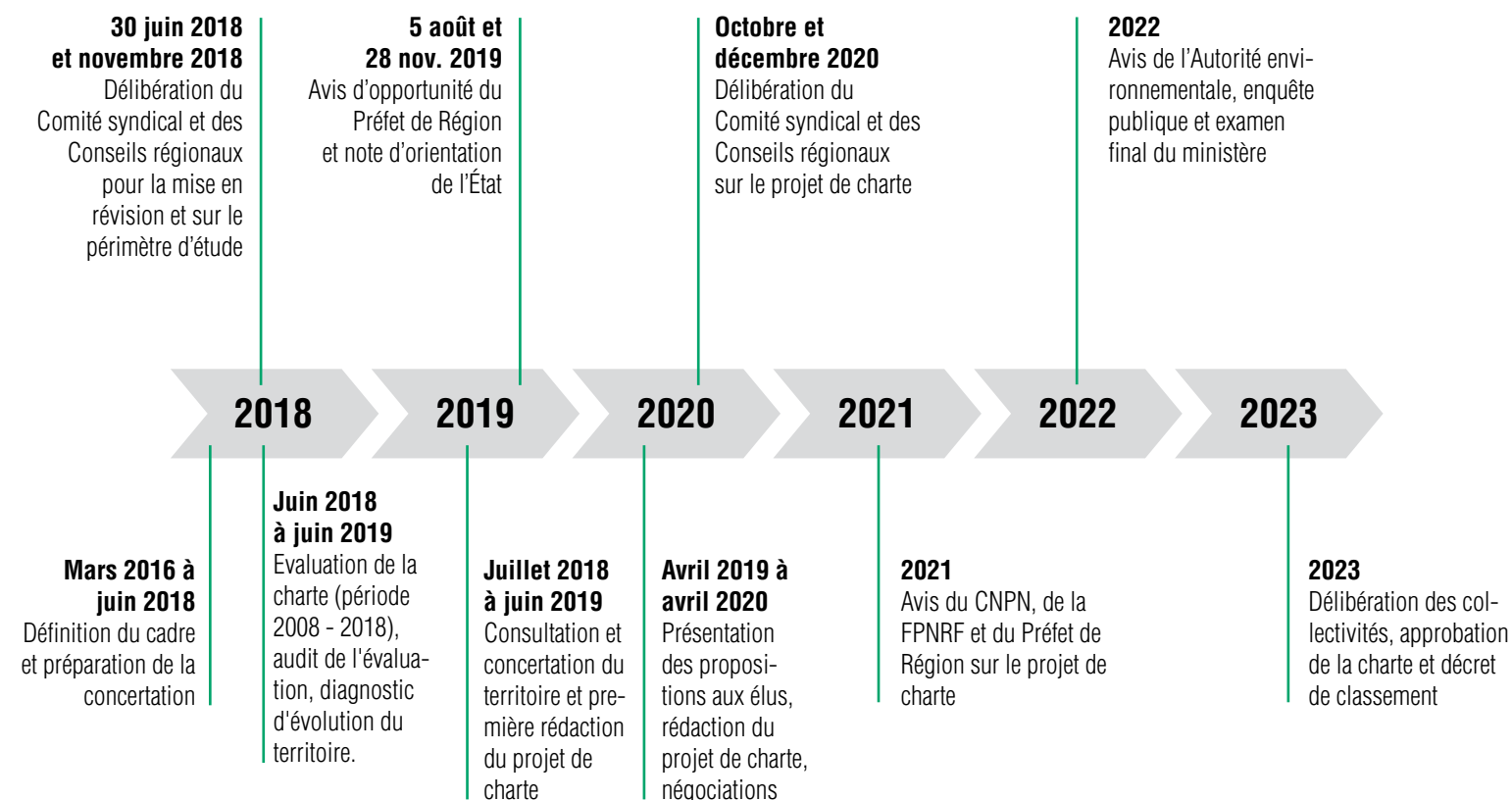
- 116 communes membres ;
- 17 communes supplémentaires aux franges du Parc (9 dans l'Indre-et-Loire et 8 dans le Maine-et-Loire).

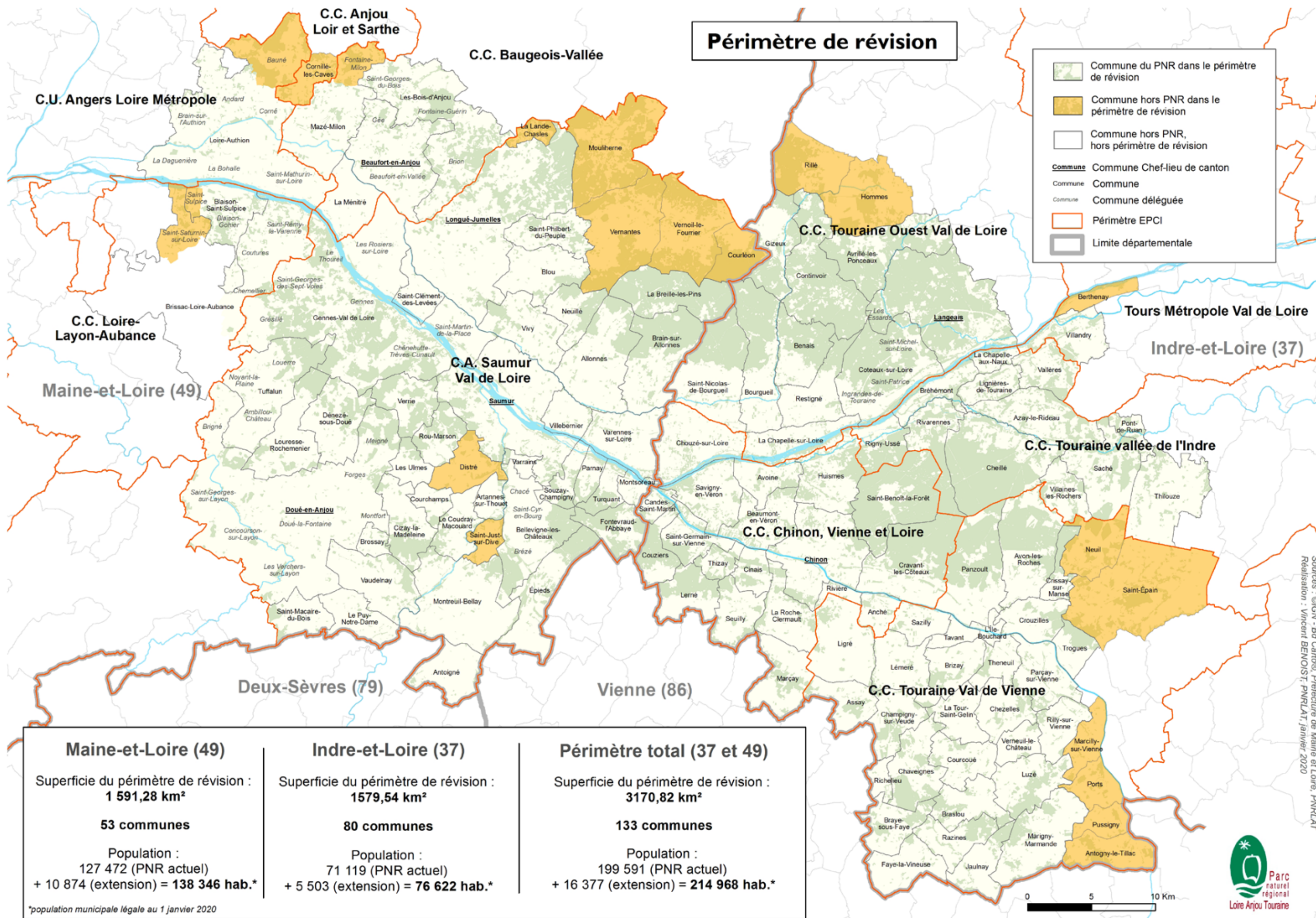
RÉDACTION DU PROJET DE CHARTE

Sur la base du nouveau périmètre d'étude et à partir des études préalables et des résultats de la concertation, un projet de sommaire du rapport de charte a été présenté aux élus du Comité syndical en juin 2019. De septembre à décembre 2019, les arbitrages successifs des élus du Bureau ont permis de rédiger le projet de charte et d'en définir les priorités en collaboration avec le Conseil scientifique et prospectif, les partenaires et les signataires.

Le projet de charte se compose de 4 vocations et 13 orientations. Celles-ci expriment les objectifs souhaités pour le territoire et se déclinent en 33 mesures. Toutes ces mesures traduisent des intentions et des modalités d'intervention du Parc. Elles comprennent diverses propositions d'actions qui feront notamment l'objet de recherches de financement puis de bilans d'exécution.

PLANNING GÉNÉRAL DE LA RÉVISION DE LA CHARTE







AXE 1

**DES PATRIMOINES
POUR LES
GÉNÉRATIONS
FUTURES**

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

NATURA 2000 : ANIMATION DU SITE « BASSES VALLÉES DE LA VIENNE ET DE L'INDRE »



La désignation de ce site en vallées inondables a été motivée par la présence de plus d'une quinzaine d'espèces d'oiseaux d'intérêt européen rattachées aux prairies, boisements, bocages.

L'année 2019 a été marquée par l'absence de détection de l'emblématique Râle des genêts, pour la première fois depuis l'existence de suivis ornithologiques. L'espèce connaît hélas un spectaculaire déclin en France et en Europe de l'ouest. Pour limiter le déclin de ces oiseaux prairiaux, des contrats et actions particulières sont menés.

Un contrat Natura 2000 a été validé avec un propriétaire privé à Beaumont-en-Véron pour la restauration d'anciennes peupleraies en prairies bocagères qui seront entretenues par fauche et pâturage équin. Les travaux ont débuté en novembre 2019 et se poursuivront en 2020.

Le territoire n'a pas été ouvert aux mesures agri-environnementales en 2019, car la plupart des agriculteurs volontaires se sont déjà engagés dans ces contrats.

Une mesure d'urgence (zone refuge non fauchée) a été activée avec l'Écomusée du Véron pour protéger le Tarier des prés à Savigny-en-Véron.

Le comité de pilotage du site s'est réuni le 26 juin 2019 à Cinais. Une exploitation a été visitée à Saint-Germain-sur-Vienne pour découvrir les caractéristiques techniques de la barre d'effarouchement mise à disposition par le Parc.

Le Parc a activement participé au projet « Du peuplier pour l'avenir », piloté par le CNPF, pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et de Natura 2000 dans les programmes de replantation et de gestion des peupleraies en Val de Loire.

En fin d'année, le second documentaire "L'Homme et l'Oiseau en Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre" commandé par le Parc pour valoriser les actions mises en place a été finalisé et diffusé.

CHIFFRES CLÉS

Aucun mâle chanteur de Râle des genêts recensé sur le site

1 ha mis en zone refuge (mesure d'urgence) pour la protection du Tarier des prés

1 contrat Natura 2000 de restauration de 7,2 ha en prairies de fauche et pâturage au cœur du bocage du Véron

1 second documentaire de 13 minutes achevé pour valoriser les actions menées



Tournage du documentaire dans les prairies - Avril 2019

FINANCEMENT

Animation du site Natura 2000 :

72 952 € TTC (fonctionnement)

État (DREAL Centre-Val de Loire) : 50 %

Europe (FEADER Centre-Val de Loire) : 50 %

Mesure d'urgence :

725 € (fonctionnement)

DREAL Centre-Val de Loire : 100 %

Documentaire : **17 890 €** (investissement)

Région Centre-Val de Loire : 72 %

EDF : 24 %

PNR LAT : 4 %

Partenaires de l'opération :

CPIE Touraine-Val de Loire, Chambre d'agriculture 37, LPO Touraine, EDF, ARTEFACTS, VISADRONE, Y. POUSSET (INVIVOVIDEO)



Chantier de restauration à Beaumont-en-Véron



NATURA 2000 « CHAMPAGNE DE MÉRON – PLAINE DE DOUVY » - BUTTE D'ANTOIGNÉ

Contexte :

La Zone de Protection Spéciale de la « Champagne de Méron – Plaine de Douvy » a été mise en place en 2006 dans le but de préserver les derniers peuplements d'oiseaux des plaines céréalières de la Région Pays-de-Loire. Afin de préserver cette avifaune exceptionnelle, Natura 2000 permet de mettre en œuvre des actions avec les acteurs locaux, et particulièrement les agriculteurs pour allier préservation et maintien des activités économiques.

Suivis des oiseaux 2019 :

En 2018, 13 mâles chanteurs d'Outarde canepetière ont été dénombrés lors des comptages hebdomadaires « flash » (contre 23 en 2016, 17 en 2017, 22 en 2018). Comme l'indique la LPO : « *Il s'agit de la baisse la plus importante connue sur la ZPS depuis que les suivis sont réalisés* » ; « *le déclin se confirme et le seuil d'effectif devient très critique* ». En d'autres termes, son extinction est probable dans la décennie à venir si la tendance ne s'inverse pas. Cette année, une autre menace émergente a été révélée par les suivis de terrain : le passage d'engins agricoles sur des parcelles protégées. Il s'agit souvent d'exploitants voisins de parcelles en jachères qui, lors de l'exploitation de leurs propres parcelles, roulent sur les parcelles attenantes. L'année prochaine, une sensibilisation des exploitants sera à réaliser.

L'année 2019 a été aussi marquée par des prospections complémentaires ciblées sur les œdicnèmes criards, les rapaces nocturnes nicheurs, les hivernants, les passereaux de plaine.



Muscari à toupet

Suivis agricoles 2019 :

La Chambre d'agriculture a réalisé les actions suivantes : ajustement 2019 du Programme AgroEnvironnemental du site (PAEc), avec la LPO une réunion générale d'information avec 12 représentants d'exploitations présents puis des réunions individuelles pour instruire des MAEc (Mesures AgroEnvironnementales climatiques). L'année 2019 voit clore l'exercice 2015-2019 avec 37 exploitations engagées dans les MAEc, soit 455 ha engagés en faveur de l'environnement et une augmentation des engagements locaux de + 27 % par rapport à la période quinquennale précédente (source : LPO Anjou). Enfin, le nouveau PAEc pour les 5 prochaines années a été déposé par la Chambre d'agriculture fin 2019 auprès de la Région.

CHIFFRES CLÉS

13 mâles chanteurs d'Outarde canepetière dénombrés
387 œdicnèmes criards identifiés,
1 PAEc déposé pour 2020-2024.

FINANCEMENT

Animation des 2 sites : **177 050 € TTC** (fonctionnement)
Europe (via FEDER) : 50 %
État : 50 %



NATURA 2000 « VALLÉE DE LA LOIRE DES PONTS-DE-CÉ À MONTSOREAU » ET « VALLÉE DU THOUET »



Le Parc anime le site Natura 2000 « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » depuis 2004 avec l'appui de ses partenaires. Il s'agit de sensibiliser et accompagner les acteurs locaux, dans la diversité de leurs activités, pour préserver les espèces et les milieux naturels du site.

Deux demi-journées techniques destinées aux éleveurs, portant sur la flore des prairies naturelles de la vallée de la Loire, à la croisée des questions de biodiversité et d'agronomie, ont été co-animées en mai par le Parc et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire. Fin 2019, un contrat Natura 2000 non agricole a été signé par la LPO, en tant que propriétaire d'une parcelle. Les aides de l'État et de l'Union européenne (FEADER) obtenues permettront de faire des travaux légers de gestion pour améliorer l'état de conservation d'une prairie. La mission d'inventaire et de cartographie des habitats naturels du site Natura 2000, débutée en 2018, s'est poursuivie en 2019.

En plus de la vallée de la Loire, celle du Thouet a également pu être inventoriée. En 20 mois, plus de 8500 hectares ont ainsi été cartographiés, et la présence de 14 habitats d'intérêt communautaire confirmée (dont deux nouvellement mis en évidence sur le terrain). Cet inventaire devrait se poursuivre en 2020 sur les derniers secteurs encore méconnus (coteau saumurois), et s'achever par la diffusion des cartes mises à jour.

CHIFFRES CLÉS

Plus de **200 jeunes sternes pierregarin** et **103 sternes naines** ont pris leur envol depuis le lit de la Loire.
190 panneaux temporaires ont été posés sur les grèves de Loire par des bénévoles de la LPO pour protéger les sternes.
46 stations d'espèces végétales protégées au niveau national (4 espèces) et 53 stations d'espèces protégées au niveau régional (8 espèces) ont été identifiées dans le périmètre.

FINANCEMENT

Animation des 2 sites : **177 050 € TTC** (fonctionnement)
État (DREAL Pays de la Loire) : 50 %
Europe (FEDER Pays de la Loire) : 50 %



NATURA 2000 « COMPLEXE DU CHANGEON ET DE LA ROUMER »



Situé en tête de bassin versant, ce site abrite une faune et une flore exceptionnelles. L'année 2019 a été caractérisée par la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 avec un groupement forestier sur les sources du Breuil à Ambillou. Une mare a ainsi été restaurée à l'automne en faveur du Flûteau nageant, espèce végétale amphibie d'intérêt communautaire. Les travaux ont consisté à éclaircir la végétation des berges et à retirer les saules (abattage, dessouchage avec export) pour remettre en lumière la zone.

Ces travaux étaient inscrits dans un projet de restauration plus large pour favoriser aussi certaines espèces d'oiseaux du site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » : Cigogne noire, Martin-pêcheur, etc.

Une étude sur deux ans de l'état de conservation des landes humides et des pare-feux a été initiée sur le site, avec un suivi des stations de Gentiane pneumonanthe et d'Azuré des mouillères (papillon rare). Des contacts ont été pris avec des propriétaires et gestionnaires pour les sensibiliser.



Un chantier bénévole a été réalisé à l'initiative de plusieurs associations naturalistes en octobre en vallée du Changeon pour dégager une mare privée remarquable accueillant la seule population de Grenouille rousse d'Indre-et-Loire.

Piloté par la LPO Touraine, le projet de restauration de corridors écologiques financé par l'Agence de l'eau se poursuit et devrait déboucher sur la restauration de prairies à Sanguisorbe de la vallée du Changeon durant l'hiver 2019-2020.

CHIFFRES CLÉS

- 1 contrat** Natura 2000 réalisé à Ambillou
- 1 mare** de plus de 4200 m² restaurée pour le Flûteau nageant
- 1 conseil technique** pour un propriétaire privé à Langeais

FINANCEMENT

Animation du site : **29 241 € TTC** (fonctionnement)
État (DREAL Centre-Val de Loire) : 50 %
Europe (FEADER Centre-Val de Loire) : 50 %



MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU LIFE CROAA CONTRE LE XÉNOPE LISSE



Originaire d'Afrique australe, le Xénope lisse (*Xenopus laevis*) était utilisé pour des expérimentations en laboratoire et a été introduit en France dans les années 1980 suite à la fermeture d'un élevage dans les Deux-Sèvres. L'espèce a commencé à coloniser les mares et les cours d'eau, avant d'arriver jusque dans le Maine-et-Loire et d'occuper la moitié sud du département.

Le Xénope lisse engendre un risque écologique pour les écosystèmes aquatiques car il est très prolifique. Il prédate la faune aquatique locale (amphibiens, petits poissons, insectes aquatiques...) et est porteur sain d'une maladie mortelle pour les amphibiens locaux. C'est dans ce cadre que le Parc a rejoint en 2016 le projet de LIFE CROAA (Control strategies Of Alien invasive Amphibians in France) axé sur le Xénope lisse et la Grenouille taureau et porté par la Société

Herpétologique de France afin de trouver des solutions face à ce phénomène. Ainsi, pour suivre l'avancée de la colonisation du Xénope et lutter ponctuellement par piégeage contre la prolifération de l'espèce, un programme a été mis en œuvre et un technicien a notamment été recruté en 2018 et 2019. Celui-ci a pu mettre en place les différentes actions (suivi du front de colonisation) et sensibiliser localement les collectivités et les habitants sur la thématique des espèces exotiques.

Des actions de piégeage ont également été mises en place pour piéger l'espèce sur certains sites à forte valeur écologique ou sur des points de présence forte du Xénope lisse, en particulier les stations d'épuration.

CHIFFRES CLÉS

- Sur 2018 et 2019 :
- **197** plans d'eau visités
 - **162** jours de piégeage réalisés
 - **5419** Xénopes lisses capturés

FINANCEMENT

Cout total : **188 860 € TTC** sur 6 ans (2016-2022)
Europe (Life) : 60 %
Région Centre-Val de Loire : 18 %
PNR LAT : 22 %



PROTECTION DU BUSARD CENDRÉ ET INVENTAIRE DE L'AVIFAUNE PATRIMONIALE



Le Parc est une terre d'accueil pour un rapace migrateur qui revient d'Afrique tous les printemps : le Busard cendré. Ce rapace de taille moyenne est un spécialiste des zones de cultures céréalières (blé, orge...) où il vient se nourrir de mulots, campagnols et de sauterelles, mais également pour établir son nid, qu'il construit à même le sol au milieu des cultures.

Malheureusement, les moissons toujours plus précoces mettent à mal ces nichées de jeunes busards, qui parfois ne sont pas encore volants le jour des récoltes.

Le Parc travaille ainsi en partenariat avec les deux LPO Anjou et Touraine pour préserver les nids de busards. L'action consiste à repérer les nids installés dans les cultures, suivre leur évolution (pontes, éclosion des poussins, pose de bagues, estimation des dates d'envol des jeunes...) et contacter les agriculteurs pour les informer de leur présence dans leurs parcelles. Si les récoltes arrivent avant l'envol des jeunes du nid, les membres des LPO posent alors des protections

(cages) autour des nids pour éviter que ceux-ci en sortent pendant les moissons. Le Parc, via l'aide des Régions, finance ainsi une partie des stagiaires recrutés et des chargés de mission travaillant sur l'action qui nécessite une grande présence sur le terrain.

En 2019, 65 nids ont été repérés, dont 34 ont nécessité une protection pendant les récoltes et permis l'envol de 111 jeunes busards cendrés. L'année 2019 a ainsi été une bonne année pour la reproduction de l'espèce avec une remontée des effectifs assez marquée. En parallèle à cette action, les longues journées de recherche des nids permettent d'observer et d'inventorier un grand nombre d'autres espèces (rapaces, passereaux...) et collecter ainsi plus de 1600 données d'avifaune en 2019.

CHIFFRES CLÉS

65 nids de Busards cendrés recensés
111 jeunes à l'envol grâce à l'action
1600 données d'observation de l'avifaune collectées

FINANCEMENT

Budget : **16 326 € TTC**
Région des Pays de la Loire : **61,4 %**
Région Centre-Val de Loire : **38,6 %**



Jeunes busards au nid

ACCOMPAGNEMENT DES PLANS CLIMATS AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX DES EPCI



Depuis 2006, le Parc était doté d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET). La Loi de transition énergétique réserve désormais cet outil aux EPCI. En 2018, le Parc a accompagné Angers Loire Métropole, le Pays Loire Nature et l'agglomération Saumur Val de Loire dans la révision de leur Plan climat. Il a également contribué à l'élaboration de ceux des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire, Touraine Val de Vienne, Touraine Vallée de l'Indre et Baugeois-Vallée.

La révision de la politique "énergie/climat" du Parc s'est tenue simultanément, facilitant l'articulation des différents projets à moyen et long terme. Le soutien du Parc passe par la sensibilisation, le transfert de données et un apport méthodologique : trois spectacles ont été programmés pour mobiliser élus et habitants aux enjeux de transition énergétique, cinq EPCI ont intégré le diagnostic de vulnérabilité du Parc au changement climatique à leur PCAET et deux ont conventionné avec le Parc pour expérimenter de nouvelles méthodes issues du programme de recherche sur la Transition Énergétique et Sociétale.

L'agglomération Saumur Val de Loire et la Communauté de communes Baugeois-Vallée testent avec le Parc ce programme portant sur l'articulation des politiques publiques et des initiatives de la société civile, pour favoriser l'évolution des modes de vie vers plus de sobriété, de solidarité et de résilience. Fin 2019, le Parc a lancé avec les EPCI une réflexion sur les possibles coopérations inter EPCI et avec le Parc pour entrer dans l'action dès 2020.

CHIFFRES CLÉS

7 PCAET accompagnés
3 spectacles programmés
31 journées d'accompagnement par le PNR

FINANCEMENT

Fonctionnement : **5400 €**
PNR LAT : **100 %**

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS
CITOYENS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Le collectif PEPS

Le Parc a lancé, en 2015, une animation territoriale pour faire émerger des collectifs citoyens d'énergies renouvelables. En 2018, deux des trois collectifs émergents se sont structurés en association : Energies Renouvelables citoyennes en Rabelaisie et PEPS (Projets d'énergies renouvelables participatives en Saumurois). Or, le chemin est long, depuis la constitution d'un groupe d'habitants jusqu'au montage d'une ou plusieurs sociétés citoyennes d'énergies renouvelables.

L'accompagnement du Parc se poursuit en 2019 pour faciliter la maturation des projets. Les Rabelaisiens, soutenus par Énergie Partagée Centre, bénéficient d'un accompagnement technique et du soutien politique du Parc. Ils oeuvrent à l'installation d'une centrale solaire au sol à Saint-Benoît-la-Forêt. En Maine-et-Loire, le Parc a missionné Alisée pour aider à la structuration de PEPS et du collectif Loire-Authion. PEPS a vu son nombre d'adhérents augmenter alors

que le projet d'éoliennes citoyennes se concrétisait à Doué-en-Anjou en septembre 2019. Ce collectif installe également une toiture solaire sur le site de méthanisation Doué-Métha. Après une phase de prospection, ces deux groupes d'habitants sont en quête de nouveaux contributeurs pour passer à la phase d'investissement. Le collectif de Loire-Authion recherche toujours des toitures à installer sur sa commune. Un quatrième collectif, né d'une dynamique initiée par Cowatt, œuvre sur le territoire, à Brissac-Quincé.

Il est fondamental de poursuivre l'accompagnement des collectifs jusqu'à la maturation du projet. En 2019, Énergies Partagée Centre-Val de Loire a pris le relais du Parc avec Energies Renouvelables citoyennes en Rabelaisie. En 2020, les EPCI du Maine-et-Loire pourraient assurer ce relai sur leur territoire dans le cadre de leurs plans climat-air-énergie territorial (PCAET).

FINANCEMENT

Budget : **3000 € (Fonctionnement)**
PNR LAT (autofinancement) : **100%**

CHIFFRES CLÉS

- 4 collectifs citoyens** dont 2 structurés en association
- 1 projet citoyen** éolien
- 1 projet solaire** au sol
- 1 projet solaire** en toiture



AXE 2

**UN DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
RESPECTUEUX
DES ÉQUILIBRES
ÉCOLOGIQUES
ET HUMAINS**

JOURNÉES TECHNIQUES DU PARC



Le Parc propose régulièrement des journées d'information-échanges destinées prioritairement aux élus et aux agents territoriaux, mais également aux partenaires ou aux habitants concernés par le sujet traité. Ces rencontres s'adossent à des démarches menées sur le territoire ou à proximité pour en tirer des enseignements et faciliter la prise de décision de nouveaux projets locaux.

Deux rencontres se sont déroulées en 2019 :

Le thème « **Détection et prise en compte du Castor d'Europe pour la gestion courante des rivières** » a réuni spécialistes LPO et techniciens de rivières et de Loire. Ces derniers ont conforté leurs pratiques pour réaliser des aménagements respectueux de la biodiversité et de cet animal emblématique.

CHIFFRES CLÉS

2 rencontres
29 participants

FINANCEMENT

Fonctionnement : 1 270 €
Région Pays de la Loire : 80 %
PNR LAT (autofinancement) : 20%



Un **voyage d'études sur l'habitat participatif** a également permis de consolider les connaissances et motivations de porteurs de trois projets différents en Maine-et-Loire grâce aux échanges passionnants avec les habitants créateurs des « P'tits ensembles » qui abritent huit familles à Guérande depuis un an. Le Parc propose d'accompagner ce type de projets sur son territoire.

Enfin, une rencontre sur la "rêv'italisation" urbaine a été reportée au début 2020 à Benais.

APPUI AU DIAGNOSTIC DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAUMUR



En octobre 2018, la Communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** visant à relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur ses 45 communes.

Dans ce cadre, le Parc a proposé de participer au travail de diagnostic en organisant un stage de 6 mois, étudiant particulièrement trois axes :

- l'autonomie alimentaire ;
- la précarité alimentaire ;
- les dispositifs collectifs de mangeurs.

Cette étude a, par exemple, permis de préciser que 22 tonnes de denrées alimentaires sont consommées au sein de la Communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire et un peu plus de 108 millions d'euros sont dépensés par les habitants du territoire pour leur nourriture. En moyenne, un ménage saumurois dépense 3 000 euros par an pour se nourrir et achète 1 tonne de nourriture.

Par ailleurs, ce travail a permis de rencontrer les acteurs de l'aide alimentaire et d'envisager avec eux des pistes d'action dans le futur PAT. Enfin, l'étude a contribué au recensement des dynamiques associatives concernant l'alimentation en soulignant leur dynamisme et leur grande diversité.

CHIFFRES CLÉS

25 acteurs rencontrés
6 mois de stage
1 rapport disponible sur demande



FINANCEMENT

Budget : 3150 € (fonctionnement)
PNR LAT : 100%



VERS DES TIERS-LIEUX DE TRANSITION



Le programme d'action-recherche partenarial « Transition énergétique et sociétale » (TES) explore les conditions des transitions au croisement des politiques publiques territoriales et des projets collectifs portés par les citoyens, entreprises et associations. Les tiers-lieux comptent parmi les actions structurantes pour tendre vers des modes de vie plus sobres, solidaires et résilients.

Le Parc pilote, au sein de TES, un groupe de travail sur les tiers-lieux pour capitaliser l'existant, identifier les besoins avant de lancer des expérimentations sur les territoires partenaires. Le groupe a associé des acteurs régionaux, leaders sur ce sujet, comme la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire qui anime le réseau CAP Tiers-Lieux, le centre Michel Serres du CNAM ou encore le réseau Familles rurales.

Une première note de travail a permis de clarifier la notion polymorphe de tiers-lieu et de s'entendre sur quatre caractéristiques essentielles pour faire de ces espaces des accélérateurs des dynamiques de transition territoriale. Tous les tiers-lieux ne sont pas des espaces de transition, mais certains sont sur la bonne voie, lorsqu'ils se construisent à partir d'une communauté d'acteurs, revendiquent un ancrage territorial fort et affichent une volonté de faire ensemble et de prendre en compte de manière systémique les questions environnementales (ressources, mobilité, alimentation, biodiversité...).

En 2020, cette démarche se poursuit avec la co-construction d'outils pour accompagner les tiers-lieux vers la transition, l'expérimentation en local et l'animation d'un réseau des tiers-lieux du Parc.

FINANCEMENT

Autofinancement

Mission de volontariat de service civique : 10 mois, 1000 € et temps de chargé de mission Parc



CARNET DE DÉCOUVERTES



Croisière sur la Loire © Jérôme Paressant

Chaque année, le Parc Loire-Anjou-Touraine édite un programme de sorties thématiques : le Carnet de découvertes. Il offre aux habitants et aux touristes, la possibilité de partir à la rencontre des patrimoines naturels, culturels et savoir-faire, accompagnés d'un spécialiste.

Les animations sont réalisées par 28 structures compétentes, investies dans la préservation et la valorisation de ces richesses. Partenaires du Parc, elles prennent l'engagement de respecter une charte et de s'adapter au mieux aux attentes des publics. Pour garantir leur qualité, ces activités sont préalablement auditées par le Parc et font l'objet de contrôles réguliers. À la fin de chaque sortie, l'animateur remplit avec les participants une fiche enquête. Les données ainsi récoltées sont analysées pour dresser un bilan détaillé, permettant aux partenaires et au Parc d'ajuster l'offre au fil des années.

Certaines structures bénéficient également de la marque « Valeurs Parc naturel régional », qui distingue leur engagement pour l'environnement, une économie locale plus solidaire et le bien-être de tous. En 2019, quatre nouvelles structures ont intégré le programme : l'Atelier Plume et brin d'osier, Fleurs de contes, L'osier de Gué-droit et la ville d'Art et d'Histoire de Saumur.

Édité à 13 500 exemplaires, le Carnet de découvertes est distribué gratuitement par les Offices de Tourisme et prestataires touristiques. L'agenda des sorties est également présent sur le site Internet du Parc.

Cet outil est complété d'une carte touristique localisant l'offre de randonnées du Parc ainsi que les bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

CHIFFRES CLÉS

203 sorties proposées sur 504 dates, de mars 2019 à février 2020
8 854 participants : + 7% / 2018
22 personnes en moyenne par sortie
28 structures partenaires, dont 13 bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional »

FINANCEMENT

Fonctionnement : 20 971 €
 Région Pays de la Loire : 80 %
 PNR LAT : 20 %

DÉVELOPPER UN TOURISME ET DES LOISIRS DE NATURE ET DE DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES

GUIDE « BELLES BALADES »



Toujours heureux de collaborer pour servir au mieux le tourisme sur leurs territoires, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et les Offices de Tourisme d'Azay-Chinon Val de Loire et de Saumur Val de Loire se sont associés en 2019 pour concevoir le guide « 20 Belles Balades ».

Pour qu'il soit plus qu'un topoguide, ils se sont rapprochés de Belles Balades éditions, éditeur indépendant reconnu pour son regard aiguisé, documenté et esthète sur les richesses de nos régions françaises. Ensemble, ils ont sélectionné et testé les meilleurs itinéraires de leurs territoires pour proposer un guide unique.

Cet ouvrage largement illustré, offre aux visiteurs une nouvelle manière de profiter de la nature : l'observer, comprendre ses richesses insoupçonnées, la respecter tout en cheminant sereinement sur de magnifiques itinéraires, le tout comme s'ils étaient accompagnés d'un naturaliste. Chaque balade est rédigée par des connaisseurs et passionnés du territoire, partenaires

du Parc, qui commentent les lieux et racontent leurs anecdotes. Leurs récits s'accompagnent de nombreuses photos, pages panoramiques et planches d'animaux.

Une application mobile, offerte avec le livre, permet d'accéder à des contenus exclusifs et propose des fonctionnalités supplémentaires : chants d'oiseaux, survols en 3D des itinéraires... Même sans réseau. Et, pour la première fois dans cette collection, les balades proposées ne sont pas exclusivement pédestres. Certaines invitent à partir à la découverte du territoire à vélo, en VTT ou en canoë.

Ce guide de 128 pages est en vente au prix de 17,90 € dans les Offices de Tourisme, à la Maison du Parc et diffusé par l'éditeur auprès des librairies, FNAC, Centres culturels Leclerc... et en e-commerce. L'application peut s'acquérir seule : gratuite avec deux balades incluses puis 0,89 € par balade ou 4,99 € l'ensemble. Elle est disponible sur AppStore et Google Play.

CHIFFRES CLÉS

20 balades en Touraine et en Anjou dont : 14 pédestres, 2 VTT, 1 vélo, 1 VTC et 2 canoës
276,60 km au total de balades
128 pages au prix de 17,90 €

FINANCEMENT

Fonctionnement : 20 000 €
Région Pays de la Loire : 25 %
Région Centre-Val de Loire : 25 %
Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire : 25 %
SPL Saumur-Val de Loire : 25 %

DÉVELOPPER UN TOURISME ET DES LOISIRS DE NATURE ET DE DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES

MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL »



La marque nationale « Valeurs Parc naturel régional », commune à tous les Parcs naturels régionaux de France, distingue des entreprises et des activités engagées à leurs côtés pour la préservation de l'environnement, le respect des hommes et des femmes, une économie locale plus solidaire.

La marque peut être attribuée à des produits, prestations d'accueil et savoir-faire, ancrés dans leur territoire. En Loire-Anjou-Touraine, elle est accordée à des hébergements, restaurants, sites de visite, prestataires de sorties accompagnées et artisans vanniers. En 2019, une soixantaine d'entreprises bénéficie de la marque.

Ces prestataires intègrent un réseau d'acteurs engagés, bénéficiant de leurs expériences et de l'appui technique du Parc. Chaque année, un programme de formations gratuites sur des thèmes liés au développement durable et l'habitat sain leur est proposé. Quatre journées de formations ont été organisées en 2019,

autour de l'accueil de la biodiversité dans son jardin, la création de son propre mobilier et de nichoirs en osier.

Les entreprises bénéficient en plus d'un dispositif promotionnel national et régional, au sein duquel elles sont affichées comme des acteurs responsables, impliqués sur le territoire : kit communication, site Internet national et local, presse, brochures...

C'est pour répondre à cet objectif de promotion que le Parc a fait réaliser, en 2019, six courtes vidéos pour ses réseaux sociaux, qui présentent la marque à travers ses bénéficiaires. Dynamiques et spontanées, elles visent à retranscrire les valeurs partagées, à révéler l'engagement de chaque professionnel, « la garantie d'être accueilli par des personnes passionnées », le tout au sein de paysages remarquables. Des binômes de prestations différentes ont été privilégiés afin de présenter l'offre marque de façon globale.

CHIFFRES CLÉS

56 entreprises bénéficiaires en 2019 pour
79 prestations dont : 48 hébergements - 16 prestataires de sorties accompagnées - 5 restaurants - 3 sites de visite - 7 vanniers
5 vidéos d'environ 1'30 en français et 1 vidéo en anglais

FINANCEMENT

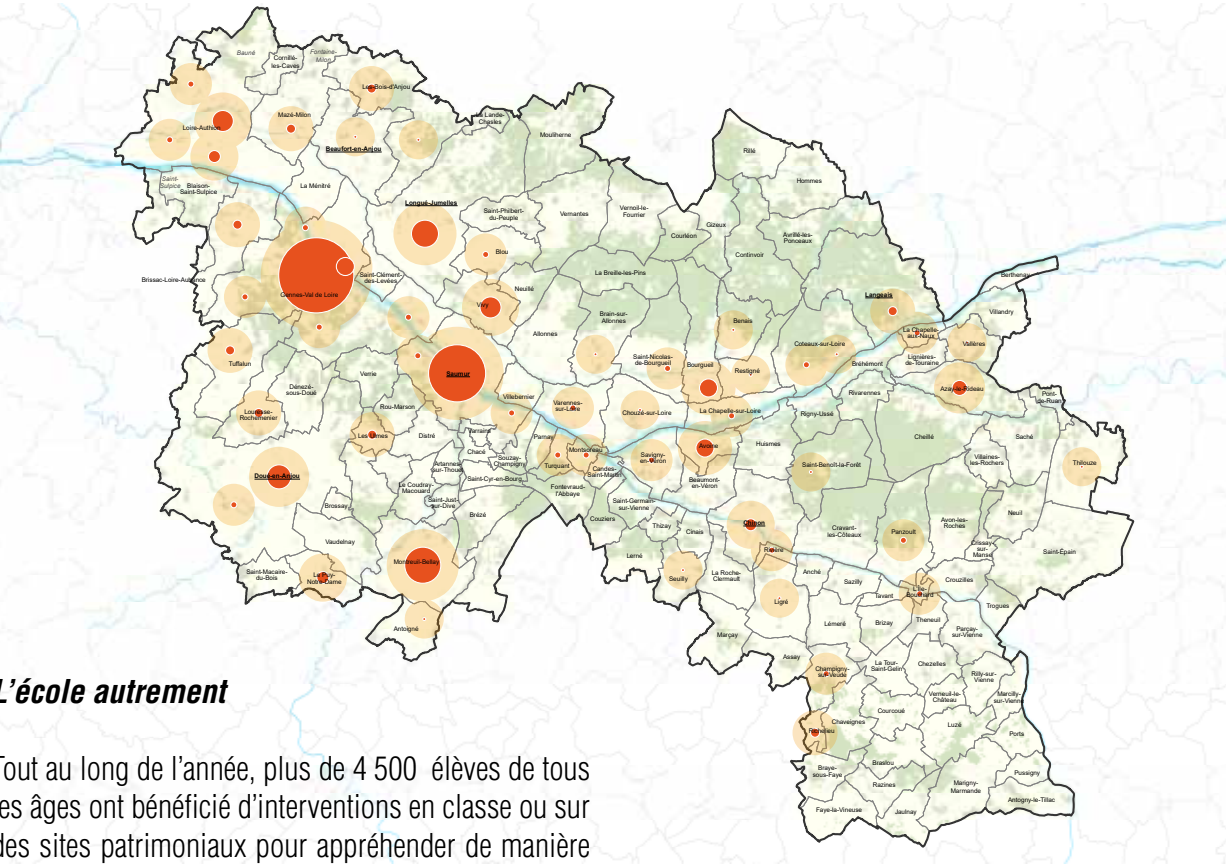
Fonctionnement : 7 357 €
Région Pays de la Loire : 80 %
Parc Loire-Anjou-Touraine : 20 %
Investissement : 10 880 €
Région Pays de la Loire : 80 %
PNR LAT : 20 %



AXE 3

**UN TERRITOIRE
RESPONSABLE
ET DYNAMIQUE,
OUVERT À LA
COOPÉRATION**

ÉDUCATION ET MOBILISATION
DES JEUNES ET DES HABITANTS



L'école autrement

Tout au long de l'année, plus de 4 500 élèves de tous les âges ont bénéficié d'interventions en classe ou sur des sites patrimoniaux pour appréhender de manière concrète et sensible l'histoire, la géographie, le français ou les sciences. Accompagnés par des animateurs nature et patrimoine, membres du réseau éducatif du Parc, les enfants et les jeunes se sont immergés dans la nature, ont arpenté des lieux chargés d'histoire, découvert et expérimenté des solutions pour préserver les ressources... Des découvertes partagées en famille lors d'atelier cuisine, de balades en nature ou à l'occasion de la diffusion de spectacles.

CHIFFRES CLÉS

Pour le volet éducation
191 classes
4 514 élèves
255 journées d'animation
scolaires et habitants

FINANCEMENT

Volet scolaires
Fonctionnement : 68 738 €
Région Centre-Val de Loire : 29,5 %
Région Pays de la Loire : 63,3 %
PNR LAT : 7,2%

Volet habitants
Fonctionnement : 27 740 €
Région Centre-Val de Loire : 25 %
Région Pays de la Loire : 25 %
ADEME Pays de la Loire : 50 %

MÉDIATION DES SITES « CAVE DE LA SIBYLLE »
ET « MAISON DE LA POIRE TAPÉE »



Face à des démarches parfois complexes et une multitude d'organismes intervenant dans ce domaine, de nombreux acteurs touristiques peinent à faire émerger leurs projets. Orienté vers le tourisme de nature, le tourisme durable et le tourisme de découverte des patrimoines, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine accompagne les porteurs de projet liés à ces champs, de la conception à la réalisation. En 2019, il a apporté son appui technique à deux sites de visite

de Touraine : La Cave de la Sibylle à Panzoult et la Maison de la poire tapée à Rivarennes. Définition du projet, aide au montage des dossiers de subventions, conseils techniques, recherche de prestataires, refonte des scénographies... il met à leur service son savoir-faire en matière de médiation, pour répondre au mieux aux attentes des visiteurs, favoriser une rencontre avec les patrimoines du territoire et la compréhension de ces derniers.

FINANCEMENT
Cave de la Sibylle

Investissement : 87 000 €
Région Centre-Val de Loire : 41%
Conseil Départemental 37 : 16%
Pays du Chinonais : 30%
Association des viticulteurs
de Panzoult : 13%

FINANCEMENT
Maison de la poire tapée

Investissement : 77 155 €
Région Centre-Val de Loire : 50%
Conseil Départemental 37 : 20%
Association de la Poire tapée : 30%

MAISON DU PARC :
LE PATRIMOINE BÂTI À L'HONNEUR



Le patrimoine bâti, un élément culturel et paysager essentiel du Parc

Élément essentiel du paysage, le patrimoine bâti a largement contribué au classement du territoire en "Parc naturel régional" et à l'inscription du Val de Loire par l'UNESCO. Pour preuve, le Parc recèle le nombre le plus important de monuments classés et inscrits après l'Île-de-France.

De par son caractère universel et son approche à la fois sensible et historique, ce thème touche un large public de passionnés, habitants et touristes. Il a été mis à l'honneur en 2019 dans le programme de la Maison du Parc.

Une année riche de partenariats

La conception du programme annuel a rassemblé de nombreux acteurs du patrimoine, dont les Villes d'Art et d'Histoire, mais aussi les services de l'Inventaire et les services du patrimoine des collectivités. En plus de la première exposition au printemps, « Patrimoines révélés », prêtée par le Service du Patrimoine du Maine-et-Loire, deux expositions temporaires et

18 animations, visites et conférences ont ainsi été conçues avec des partenaires. Chacune était l'occasion de rencontres avec des professionnels, des élus ou des propriétaires passionnés.

Une enquête et des portraits : deux expositions à emprunter

Comme chaque année, le Parc a conçu des expositions temporaires empruntables gratuitement par la suite. « En quête de patrimoine » propose de découvrir le patrimoine bâti emblématique du territoire à travers une enquête à mener en famille, en français ou en anglais. L'exposition de portraits « Regard de moi » présente 14 personnalités fortement engagées pour le patrimoine, de par leur profession, leurs actions bénévoles ou leur manière d'habiter.

FINANCEMENT

Investissement : 20 858 € TTC,
Région Pays de la Loire : 79,6 %
Région Centre-Val de Loire : 8,5 %
PNR LAT : 11,8 %

Fonctionnement : 12 251 € TTC
Région Pays de la Loire : 70%
Région Centre-Val de Loire : 30%

CHIFFRES CLÉS

19 710 visiteurs à la Maison du Parc
480 participants aux animations, conférences, sorties

APPROCHE POUR UN DÉROULÉ OPÉRATIONNEL
SUR LE QUARTIER ST-MAURICE À L'ILE BOUCHARD

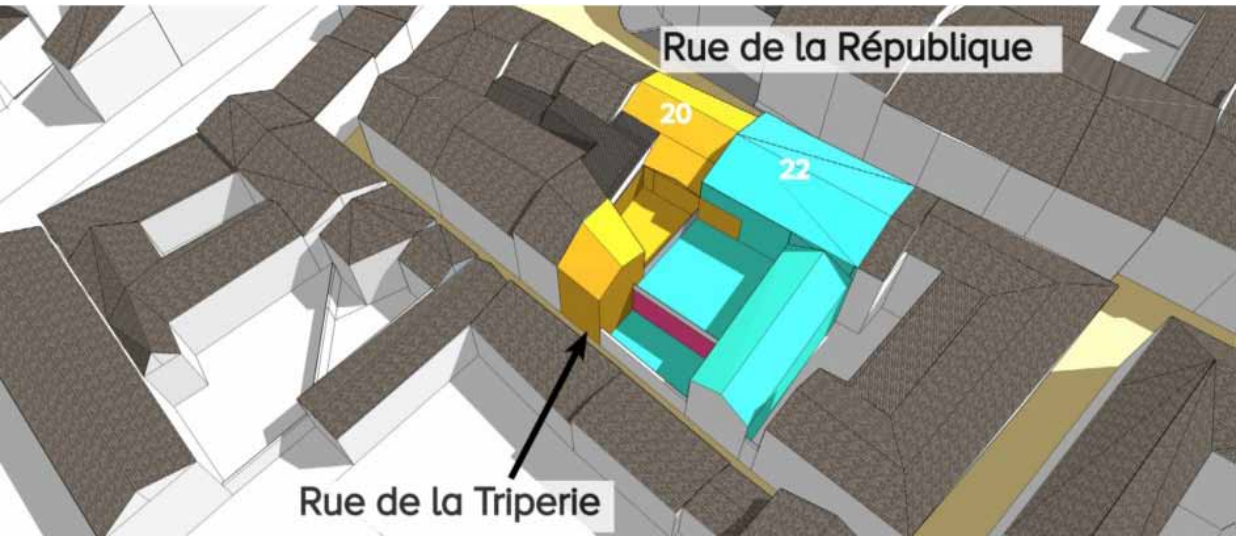


Illustration du projet de réorganisation sur l'îlot de la triperie (rapport stage 2017 EL ATTAT Sarah, LAPORTE Laurène, RINIERI Camille, SENTENAC Axelle - Polytech Tours département aménagement)

En 2017, un travail réalisé par des étudiantes sur le quartier Saint-Maurice avait permis de proposer un panel d'actions de revitalisation pour lesquelles la population s'était montrée très réceptive. La nouvelle équipe municipale s'est réapproprié les problématiques identifiées et les propositions. Elle a demandé au Parc d'étudier plus finement la faisabilité opérationnelle. Un spécialiste en montages immobiliers complexes a étudié la faisabilité des propositions.

Une note de synthèse permet de tracer les suites possibles sur l'îlot de la triperie. Ainsi, il apparaît opportun d'engager une opération expérimentale en

mobilisant la procédure d'Association Foncière Urbaine de Projet. Engagée à l'initiative de la collectivité, celle-ci permettrait de proposer aux propriétaires de devenir acteur du projet de revitalisation du quartier en s'appuyant sur une procédure peu usitée. Son avantage serait de les impliquer activement et financièrement en y associant des partenaires dans une démarche de projet. Ce serait à la collectivité de jouer le rôle d'animateur, mais pas de porteur, car elle n'en a pas les moyens. L'inconvénient réside dans la lourdeur de la procédure nécessitant une assistance juridique et foncière pour faciliter le travail auprès des propriétaires.

FINANCEMENT

Reliquat COTEC : 5400 €
et temps de chargé de mission Parc



PERMETTRE UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

UNE EXPERTISE AU SERVICE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Les richesses écologiques et paysagères du territoire impliquent une prise en considération de leurs spécificités dans tout projet d'aménagement du territoire. Le cadre réglementaire impose également que toute installation ou toute construction, industrielle, artisanale, agricole, etc., prenne en considération ces éléments selon leur potentiel impact. C'est l'application de la séquence « Éviter, Réduire et Compenser ». Le Parc œuvre pour que la protection des patrimoines devienne une composante à part entière du projet d'aménagement et non une contrainte qui va limiter le projet. Il conseille les porteurs de projet le plus en amont possible.

Comme chaque année, l'avis du Parc a été sollicité sur de nombreux projets en lien avec la biodiversité, et sur des questions de publicité ou d'enseignes. En fin de mandat, de nombreux dossiers d'urbanisme ont également été finalisés. De la simple modification de PLU n'appelant pas de remarque particulière au gros dossier de PLUi issu de plusieurs années de travail de l'intercommunalité, il n'a pas été possible de tout traiter. De plus, les orientations de la charte actuelle datant de 2008, les évolutions du code de l'urbanisme ont rendu obsolètes bon nombre des recommandations qui y sont exprimées, diminuant la pertinence et la portée de l'avis du Parc.



L'ÉQUIPE
DU PARC
EN 2019

CHIFFRES CLÉS

Typologie des projets	Nb. total
Biodiversité	26
Eau	5
Energie	4
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	14
Publicité	19
Schéma ou stratégie territoriale	2
Tourisme-manifestation	8
Urbanisme - aménagement	33
Total général des sollicitations	111

Avis rendus	Nb. total
Favorables*	67
Favorables avec réserve	33
Défavorables	2
Recommandations : Projet à revoir	5
Simple informations	4
Total général des avis rendus	111

(*) Cette catégorie inclue les réponses écrites, orales (en réunion) ou non formulées (car réputées favorables en absence de réponse).



Pascal QUENIOT
Directeur



Charles SOLIÉ
Entretien et maintenance



Catherine ALLEREAU
Communication



Camille LEPERE
Révision de la charte



Michel MATTEI
Chef du service
Urbanisme

Aménagement et éco-développement



Florence BUSNOT-
RICHARD
Energie- Climat



Sylvie NICOLAS
Éco-développement et
intercommunalité



Wilfrid COMBADIÈRE
Agriculture et forêt

Tourisme et médiation des patrimoines



Virginie BELHANAFI
Chef de service
Tourisme et loisirs



Sarah KASBY
Accueil Maison du Parc
Centre de ressources



Emmanuelle CREPEAU
Éducation au territoire



Fabienne CAUTY
Accueil Maison du Parc
Gestion de la boutique



Christèle BULOT
Développement culturel
Responsable de la Mai-
son du Parc



Camille DEPLAIX
Équipements touristiques,
PAO et événementiels



Vincent BENOIST
Système d'information Géographique

Service administration générale



Cindy MANNESSIER
Chef du service
Administration et finances



Laurence PIQUIER
Secrétariat de direction



Irène BERTHELOT
Responsable Comptabilité
et ressources humaines



Elodie BASSET
Accueil/Secrétariat



Nathalie JUBERT
Comptabilité et ressources
humaines



Cindy VENNEVIER
Accueil/Secrétariat

Biodiversité et paysages



Guillaume DELAUNAY
Chef de service
Patrimoine naturel



Bastien MARTIN
Patrimoine naturel



Olivier RIQUET
Patrimoine naturel
NATURA 2000 (37)



Jennifer PICHONNEAU
Contrat nature



Lucile STANICKA
Patrimoine naturel
NATURA 2000 (49)



Mathis PRIOUL
Technicien amphibien
exotique



Mélanie CHOLLET
Paysage



Arnaud COCHARD
Phytosociologie

LES MOYENS DU PARC

I ACCUEIL DES STAGIAIRES EN 2019

Par son territoire, ses enjeux et ses missions Le Parc est un lieu privilégié d'analyse pour les étudiants et les jeunes sortant des études. En accueillant régulièrement des stagiaires et des volontaires en service civique au sein de son équipe technique, le Parc assure le transfert de ses savoir-faire.

Par la nature des travaux qui leur sont confiés, les jeunes participent activement à la mise en oeuvre des missions du Parc. Leur regard neuf, leur analyse et leur disponibilité sont précieux pour le projet du territoire.

Aménagement et éco-développement

Chloé GODARD (5 mois ½) Diagnostic alimentaire de l'Agglomération saumuroise : premiers éléments d'analyse - Master 2 "Géographie, Aménagement, Environnement et Développement" Parcours Ruralités en transition, métiers du diagnostic à l'université de Caen-Normandie (14)

Geoffroy GUÉRIN (6 mois) Analyse des dynamiques d'artificialisation du territoire et proposition de suivi / évaluation des politiques - Master 2 de Géographie Chargé de Développement : Entreprises et Territoires Créatifs à l'université d'Angers (49)

Cécile RONGIER (8 mois) Evolution des modes de vie pour une transition énergétique et sociétale - Service civique - Master 2 "Gestion intégrée de l'environnement, de la biodiversité et des territoires" à l'université de Montpellier (34)

Biodiversité et paysages

Mathieu FOUQUET (6 mois) Bilan de l'animation agro-environnementale et étude des opportunités pour l'avenir de l'élevage dans le site Natura 2000 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau - Ingénieur Agronome à VetAgro Sup Campus Agronomique Lempdes (63)

Thibault LANGLOIS (6 mois) Cartographie des habitats naturels de l'extension "Vallée du Thouet " du site Natura 2000 LPCM - Master 2 "Gestion de l'environnement, Gestion de la Biodiversité dans les Ecosystèmes Terrestres" à l'université de Picardie Jules Verne (80)

Imane LAHLOU (6 mois) Rédaction d'un plan de gestion agropastoral et écologique des pelouses calcaires de la ZI de Méron - Master 2 "Ecologie, Biodiversité et Développement Durable" à l'Université catholique de l'Ouest d'Angers (49)

Maïlys FERRON (2 mois) Mise en place d'un protocole de suivi de la chalarose du frêne dans le bocage du val de Loire - Licence "Science de la vie" Parcours "Ecologie et biologie des organismes" à l'université de Poitiers (86)

Denis QUENTIN (2 mois) Développement de l'application informatique "Castor" pour la gestion des frais de déplacement - BTS "Services informatiques aux organisations" au lycée polyvalent régional Guy Chauvet à Loudun (86)

Louison CANA "Journée d'observation" - 3^e C au collège Michelet à Tours (37)



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Bureaux du Parc

7, rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOUREAU
Tél. 02 41 53 66 00
info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Maison du Parc

15, avenue de la Loire 49730 MONTSOUREAU
Tél. 02 41 38 38 88
maisonduparc@parc-loire-anjou-touraine.fr

Conception et cartographie: PNR LAT

Impression: Imprimerie Loire Impression

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement avec des encres végétales.

Crédit photos :

Nicolas Van Hingen, Kreazim, Stéphane Richard, Louis Marie Préau,
Olivier Simon, Chloé Godard, Jérôme Paressant, Kumquat Pro, David Darrault, PNR LAT